

PROGRAMME DE FORMATION : POLICE DE LA VOIRIE ROUTIERE

Une formation, Module 3, Police de la Voirie Routière se déroulera le : _____ 2025

Rendez-vous : Salle _____,

Rue : _____,

Commune : _____,

A 8 h 15 mn

Celle-ci se déroulera de la façon suivante :

8 h 15 mn : accueil,

8 h 30 mn : Appel des candidats

Présentation des candidats, de la formation,

Consignes et règles de vie pendant le stage,

Signature de la feuille de présence,

10 h : Pause-café,

10 h 20 : reprise des cours,

12 h : Déjeuner en commun,

13 h 30 : Reprise des cours,

15 h : Pause-café,

15 h 20 : reprise des cours,

17 h 30 : Fin de formation

: Q.C.M.

: Evaluation pédagogique

: Débriefing.

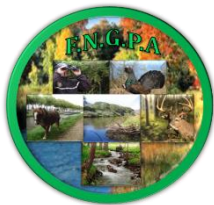
Prévoir le nécessaire pour la prise de note.

Le coût de cette formation s'élève à _____ Euros par jour et par candidats.

Veillez confirmer votre candidature :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____



N° Tél : _____ Adresse Mail : _____

Signature

PROGRAMME POLICE DE LA VOIRIE ROUTIERE

La formation du module 5 se décompose en trois grands chapitres :

- ⇒ *I : Le Code de la Voirie Routière.*
- ⇒ *II : Les contraventions de la Voirie Routière.*
- ⇒ *III : La compétence complémentaire.*

Cette formation est programmée pour une durée de 8 heures.

Elle est conforme au décret 2006 -1100, du 30 août 2006, relatif aux gardes particuliers assermentés, complétant le Code de Procédure Pénal et modifiant le Code de l'Environnement et le Code Forestier.

LE CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE

Définition du garde particulier de la Voirie Routière.

Les textes de référence.

Le commissionnement.

L'Agrément et l'assermentation.

La qualité judiciaire et les missions du garde particulier.

L'accès à la profession.

Les inconvénients.

L'historique des gardes particuliers.

La formation préalable..

LE GARDE PARTICULIER DE LA VOIRIE ROUTIERE

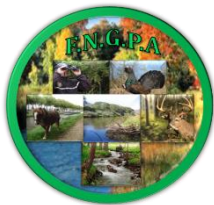
Les droits du garde particulier de la Voirie Routière.

Les compétences du garde particulier de la Voirie Routière.

Les devoirs du garde particulier de la Voirie Routière.

Ses tenues et signes extérieurs (mentionnant les missions la mission confiée).

L'interdiction de porter des armes.



GENERALITES SUR L'INFRACTION

La contravention en droit pénal Français.

Le régime des contraventions.

La détermination des contraventions.

La classification des contraventions.

La détermination des peines.

L'amende contraventionnelle.

Les peines complémentaires.

La procédure contentieuse.

Le tribunal de police.

Procédure de l'amende forfaitaire.

Le délit pénal en France.

Le déroulement de la procédure.

LE CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE

Le domaine public routier.

L'emprise, l'assiette du domaine public routier.

Les types de voies.

La nullité.

La mitoyenneté.

La servitude,

Le droit de propriété.

Le droit de passage.

Le droit d'usage.

Le chemin de halage.

La servitude de marchepieds.

Le statut juridique des chemins.

Les servitudes.

LES CONTRAVENTIONS DE LA VOIRIE ROUTIERE

Les compétences.

La constatation des infractions.

La transmission des P.V.

Les sanctions.

La police de la conservation.

LA COMPETENCE COMPLEMENTAIRE

Les infractions relatives aux dispositifs publicitaires non conformes.

Les embarras de la voie publique.

Atteintes involontaires à la vie ou à l'intégrité d'un animal.



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

« Au cœur de vos territoires,

Des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Les Agents compétents au titre des Polices Spéciales.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

4

Siège social
F.N.G.P.A.
224 Chemin de Lascrozes
47210 Saint Eutrope de Born
N° SIRET : 900 809 849 00012

Siège administratif pour toutes
Correspondances :
Président de la F.N.G.P.A.
224 Chemin de Lascrozes
47210 Saint Eutrope de Born

Tél.06.32.15.21.80
fngcp@orange.fr
www.fngpa.fr
F.N.G.P.A.
Actions, formations, conseils